

Thème 3 – Les échelles de gouvernement dans le monde (11 – 12 heures)

Question	Mise en œuvre
L'échelle de l'État-nation	- Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration et opinion publique.
L'échelle continentale	- Une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht.
L'échelle mondiale	- Une gouvernance économique mondiale depuis le sommet du G 6 de 1975.

(BOEN n°8 du 21 février 2013)

I – Sens général du thème en terminale S

Ce thème reprend **les questions et les items de mise en œuvre du thème 4 du programme de terminale des séries ES-L**, mais dans un cadre chronologique plus restreint pour les items 2 et 3. Il peut ainsi être traité en **11 - 12 heures** (évaluation comprise).

L'étude des échelles de gouvernement vise à analyser les évolutions récentes du pouvoir politique dans le monde marquées par l'apparition, à côté de l'État nation, de formes de gouvernance à différentes échelles.

Problématique générale du thème

- Quelles nouvelles formes de pouvoir se sont affirmées depuis 1945 ?
- Comment ont-elles remis en cause le pouvoir de l'État ?

Articulation des questions avec le thème

Le thème s'articule autour de **trois questions** qui correspondent à **trois échelles différentes**. L'échelle de l'État-nation est traitée par l'étude du gouvernement de la France depuis 1946 ; l'échelle continentale par celle de la gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht de 1992 ; l'échelle mondiale par celle de la gouvernance économique mondiale depuis le sommet du G6 en 1975.

II – Propositions pour la mise en œuvre

1. Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration et opinion publique

Pour traiter cet item de mise en œuvre le professeur dispose de **4 - 5 heures** (évaluation comprise).

Problématiques de l'item de mise en œuvre

- Quel modèle de gouvernement se construit après la Seconde Guerre mondiale en France ?
- Comment l'affirmation de l'opinion publique et l'accélération de la mondialisation ont-elles remis en cause la conception du gouvernement de la France établie en 1946 ?
- Comment l'État a-t-il répondu à ces évolutions ?

Orientations pour la mise en œuvre

La fiche d'accompagnement du programme des séries ES-L, consacrée à « *L'échelle de l'État-nation* », donne des pistes pour traiter la question.

- **Une première entrée possible consiste à adopter une approche diachronique** pour mettre en évidence les grandes évolutions du mode de gouvernement de la France depuis 1946. Après avoir rappelé le système mis en place après la Seconde Guerre mondiale et en quoi il s'inscrit dans le modèle étatique français, il s'agit d'analyser la rupture des années 1970-1980 qui entraîne une mutation et une érosion du pouvoir de l'État. Cette évolution est vécue de manière plus sensible en France que dans les autres pays développés du fait de la place particulière qu'y occupe l'État. L'évolution de la centralisation, depuis 1946, offre une autre perspective pour comprendre les évolutions des conceptions du gouvernement.

- **Une seconde entrée conduit à étudier l'évolution d'un des grands domaines d'action de l'État** : les politiques économiques, les politiques sociales, ou la politique culturelle.

- **La question invite aussi à une interrogation sur le pouvoir du politique.** La V^e République a été fondée sur la conviction gaullienne du primat de la politique sur les autres domaines. Cependant, depuis les années 1980, l'abstention et la montée des extrêmes traduisent une perte de croyance dans les capacités de l'État et du gouvernement à gouverner et révèlent une coupure entre citoyens et État.

Mais la formulation est un peu différente de celle du programme des séries ES-L car la question de l'opinion publique a été introduite. Elle peut être traitée à travers l'exemple de mai 1968 qui illustre les nouvelles revendications issues de la génération du baby-boom. Dans la même optique, elle peut se prolonger par l'étude des grands mouvements de contestation depuis les années 1980. L'analyse de l'évolution du rôle des médias et de leur influence croissante sur le fonctionnement du gouvernement constitue aussi une approche importante de la question.

2. Une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht

Pour traiter cet item de mise en œuvre le professeur dispose de **4 - 5 heures** (évaluation comprise).

Problématiques de l'item de mise en œuvre

- En quoi consiste la gouvernance européenne ?
- Les ambitions du traité de Maastricht ont-elles été accomplies ?
- Les difficultés actuelles de l'Union européenne prouvent-elles que cette gouvernance européenne fonctionne mal ?

Orientations pour la mise en œuvre

Le libellé de la question a été modifié par rapport à celui du programme des séries ES-L. La période à étudier commence au traité de Maastricht et non plus au Congrès de La Haye en 1948 et la question a été resserrée autour du problème de la gouvernance européenne. On peut cependant se référer, pour partie, à la fiche d'accompagnement du programme des séries ES-L consacrée à « *L'échelle continentale* ».

Deux approches de la question peuvent être envisagées.

- **Une première perspective s'appuie sur l'étude de thématiques majeures.** Parmi celles-ci, l'analyse de l'évolution des institutions européennes paraît indispensable pour comprendre en quoi consiste la gouvernance européenne. Les différents traités signés depuis 1992 ont voulu construire un pouvoir original, à mi-chemin entre institutions étatiques et structure fédérale, qui

repose sur une « gouvernance sans gouvernement ». Dépendant des Etats tout en prétendant les dépasser, ce modèle se révèle fragile à cause des dissensions entre eux et des élargissements successifs qui ont complexifié son fonctionnement.

La question de la démocratie européenne apparaît centrale. Malgré les mesures prises depuis 1992, les institutions européennes sont accusées d'être trop éloignées du citoyen. Ce déficit démocratique engendre une indifférence envers la construction européenne et se traduit par une montée des partis politiques populistes.

Enfin, la capacité de l'Europe à devenir une puissance mondiale peut donner lieu à une autre étude. Le développement d'une politique étrangère et de défense européenne démontre les capacités de l'Europe à s'imposer comme un acteur mondial. Cependant, les divergences entre les États expliquent les faibles capacités de la diplomatie et des forces militaires de l'UE.

Une seconde perspective s'appuie sur l'étude de moments de crise pour révéler les limites du fonctionnement de l'UE et éclairer les débats autour de la question européenne (Exemples. : crise de l'euro depuis 2009, échec du projet de constitution européenne en 2004-2005).

3. Une gouvernance économique mondiale depuis le sommet du G.6 de 1975

Pour traiter cet item de mise en œuvre le professeur dispose de **2 - 3 heures** (évaluation comprise).

Problématiques de l'item de mise en œuvre

- **En quoi la gouvernance économique mondiale a-t-elle progressé depuis 1975 ?**
- **Les progrès réalisés pour construire une gouvernance économique mondiale se sont-ils traduits par une régulation plus efficace de la mondialisation économique ?**
- **La gouvernance mondiale ne masque-t-elle pas l'hégémonie d'un petit groupe d'États ?**

Orientations pour la mise en œuvre

Le libellé de la question diffère de celui du programme des séries ES-L. La période d'étude commence avec la réunion du G6 à Rambouillet en 1975 et non plus en 1944. On peut cependant trouver des éléments utiles pour le traitement de la question dans la fiche d'accompagnement du programme des séries ES-L consacrée à « *L'échelle mondiale* ».

Trois approches sont possibles pour mettre en œuvre la question.

Une première approche s'intéresse aux principaux acteurs et organisations qui ont construit la gouvernance mondiale depuis 1975. L'étude peut s'attacher à l'évolution de la gouvernance du commerce international à travers le passage du GATT à l'OMC ou se centrer sur le FMI, afin de mettre en évidence le rôle, le fonctionnement et les limites des organisations internationales. L'évolution du G6 au G20 conduit à rappeler que la gouvernance mondiale se fait sous la direction des principales puissances économiques mondiales qui continuent à pratiquer une diplomatie de connivence se contentant d'ouvrir leurs clubs aux émergents. L'analyse des grandes conférences internationales organisées sur des thématiques économiques souligne le rôle des acteurs non étatiques (firmes transnationales, ONG, syndicats...) dans la gouvernance économique mondiale.

Une deuxième approche différencie les domaines d'action de la gouvernance mondiale. Il s'agit de décrire les dysfonctionnements entraînés par la globalisation de l'économie mondiale depuis 1975 à partir de l'étude la mondialisation menée en géographie et d'analyser les modes de régulation mis en place

Une troisième approche présente les débats autour de la gouvernance mondiale. La notion de gouvernance a fait l'objet de vives critiques qui ont contesté son existence même. Concept très flou, la gouvernance mondiale n'a souvent abouti qu'à des réalisations très modestes qui mettent en doute son efficacité et sa pertinence. En outre, la notion a été promue par les milieux économiques et par les organisations internationales dans une optique néolibérale. De ce fait, elle se trouve au cœur des débats entre les tenants de la mondialisation libérale et ceux qui, comme les altermondialistes, défendent une régulation étatique beaucoup plus forte et la « démondialisation ».

Orientation pour le baccalauréat

Les sujets de composition suivants sont envisageables :

- Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration, opinion publique.
- La gouvernance européenne depuis le Traité de Maastricht.
- La gouvernance économique mondiale depuis 1975.

L'analyse d'un ou deux documents (textes, images, cartes...) peut être demandée à l'examen.

III – Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Faire un récit de la vie politique française depuis 1946, de la construction européenne depuis 1992, de l'évolution de l'économie mondiale depuis 1975.
- Se contenter d'une analyse institutionnelle du gouvernement de la France depuis 1946
- Oublier la dimension internationale de la question sur le gouvernement de la France et de celle sur la gouvernance européenne.
- Ne pas discuter la notion de gouvernance mondiale.

IV – Histoire des arts

Compte tenu des questions abordées dans le thème 3 du programme de terminale S, le recours à l'histoire des arts n'est pertinent que pour la question « *Gouverner la France depuis 1946* ». La question peut par exemple être abordée par l'étude de la politique culturelle de la V^e République. Elle permet de mettre en valeur l'extension des domaines de l'action de l'État, ainsi que son rôle de transformation de la société par la démocratisation de la culture. Elle est, en outre, le symbole d'une représentation française de la majesté de l'État.

V – Pour aller plus loin

- B. Badie, *Le diplomate et l'intrus*, Fayard, 2008.
- P. Norel, *L'invention du marché, une histoire économique de la mondialisation*, Seuil, 2004.
- V. Schmidt, *La démocratie en Europe*, La Découverte, 2010.
- M. Zancarini-Fournel, C. Delacroix, *La France du temps présent*, Belin, 2010.